

Procès-verbal

1) Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 30 janvier 2020

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la réunion du Conseil communautaire, en séance publique, du 30 janvier 2020.

2) Administration générale – Finances

Approbation du compte de gestion 2019

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les dépenses et les recettes sont identiques à celles figurant au Compte Administratif du Budget Général et des budgets annexes de la Communauté de communes.

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019 ;

2° - Statuant sur l'exécution du Budget Général et les Budgets annexes de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Considérant la clôture de l'exercice 2019, les comptes de gestion font apparaître **un résultat global excédentaire de 2 794 907,92 €** se décomposant pour la section de fonctionnement par un résultat **excédentaire de 6 586 889,39 €** et pour la section d'investissement par un **déficit de – 3 791 981,47 €**.

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- De déclarer que les Comptes de Gestion du budget général et des budgets annexes de la Communauté de communes dressés pour l'exercice 2019 par le comptable public, visés et certifiés par l'ordonnateur, n'appellent ni observations, ni réserves de sa part,
- D'autoriser Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement le 1^{er} Vice-président, à les signer.

3) Administration générale – Finances

Approbation des comptes administratifs 2019

Monsieur MONTASSIER quitte la séance.

Monsieur RIFFAUD, 1^{er} Vice-président en charge des finances, soumet au Conseil communautaire les comptes administratifs de la Communauté de communes.

Les comptes administratifs résument les opérations comptables émises par le Président de la Communauté de communes en tant qu'ordonnateur.

Considérant la clôture de l'exercice 2019, les comptes de gestion font apparaître **un résultat global excédentaire de 2 794 907,92 €** se décomposant pour la section de fonctionnement par un résultat **excédentaire de 6 586 889,39 €** et pour la section d'investissement par un **déficit de – 3 791 981,47 €**.

40000 BUDGET GÉNÉRAL

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
Opérations de l'exercice	11 047 358,59 €	14 348 522,21 €	12 287 659,32 €	9 942 242,01 €
Résultats de l'exercice		3 301 163,62 €	2 345 417,31 €	
Résultats reportés		1 508 093,79 €		2 108 085,18 €
TOTAUX CUMULES	11 047 358,59 €	15 856 616,00 €	12 287 659,32 €	12 050 327,19 €
Résultat de clôture	0,00 €	4 809 257,41 €	237 332,13 €	0,00 €

40001 BUDGET ASSAINISSEMENT

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
Opérations de l'exercice	826 412,69 €	1 745 019,04 €	833 260,63 €	1 404 868,34 €
Résultats de l'exercice		918 606,35 €		571 607,71 €
Résultats reportés				-79 392,63 €
TOTAUX CUMULES	826 412,69 €	1 745 019,04 €	833 260,63 €	1 325 475,71 €
Résultat de clôture	0,00 €	918 606,35 €	0,00 €	492 215,08 €

40002 BUDGET DECHETS

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
Opérations de l'exercice	1 488 112,09 €	1 588 086,71 €	108 431,64 €	127 080,15 €
Résultats de l'exercice		99 974,62 €		18 648,51 €
Résultats reportés		205 914,48 €		409 131,71 €
TOTAUX CUMULES	1 488 112,09 €	1 794 001,19 €	108 431,64 €	536 211,86 €
Résultat de clôture	0,00 €	305 889,10 €	0,00 €	427 780,22 €

40003 BUDGET TOURISME

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
Opérations de l'exercice	213 594,76 €	213 594,76 €	31 160,25 €	17 581,08 €
Résultats de l'exercice		0,00 €	13 579,17 €	
Résultats reportés				26 346,99 €
TOTAUX CUMULES	213 594,76 €	213 594,76 €	31 160,25 €	43 928,07 €
Résultat de clôture	0,00 €	0,00 €	0,00 €	12 767,82 €

40004 BUDGET ATELIERS-RELAIS

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
Opérations de l'exercice	628 517,48 €	585 361,24 €	88 848,29 €	564 773,16 €
Résultats de l'exercice	43 156,24 €			475 924,87 €
Résultats reportés		76 151,23 €		51 081,23 €
TOTAUX CUMULES	628 517,48 €	661 512,47 €	88 848,29 €	615 854,39 €
Résultat de clôture	0,00 €	32 994,99 €	0,00 €	527 006,10 €

40005 BUDGET CAMPING

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
Opérations de l'exercice	6 443,40 €	12 960,00 €	303 892,60 €	17 912,51 €
Résultats de l'exercice		6 516,60 €	285 980,09 €	
Résultats reportés				9 710,15 €
TOTAUX CUMULES	6 443,40 €	12 960,00 €	303 892,60 €	27 622,66 €
Résultat de clôture	0,00 €	6 516,60 €	276 269,94 €	0,00 €

40006 BUDGET ZA LA VRIGNAIS

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
Opérations de l'exercice	287 592,68 €	287 592,68 €	287 592,68 €	252 854,74 €
Résultats de l'exercice		0,00 €	34 737,94 €	
Résultats reportés			35 934,41 €	
TOTAUX CUMULES	287 592,68 €	287 592,68 €	323 527,09 €	252 854,74 €
Résultat de clôture	0,00 €	0,00 €	70 672,35 €	0,00 €

40007 BUDGET ZA LES CHENES

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
Opérations de l'exercice	21 812,47 €	21 812,47 €	21 812,47 €	21 812,47 €
Résultats de l'exercice	0,00 €	0,00 €		0,00 €
Résultats reportés				
TOTAUX CUMULES	21 812,47 €	21 812,47 €	21 812,47 €	21 812,47 €
Résultat de clôture	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

40008 BUDGET ZA LA COLONNE

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
Opérations de l'exercice	394 669,02 €	405 058,02 €	368 674,02 €	393 783,93 €
Résultats de l'exercice		10 389,00 €		25 109,91 €
Résultats reportés	10 388,33 €		344 515,46 €	
TOTAUX CUMULES	405 057,35 €	405 058,02 €	713 189,48 €	393 738,93 €
Résultat de clôture	0,00 €	0,67 €	319 450,55 €	0,00 €

40009 BUDGET COMMERCES

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
Opérations de l'exercice	87 090,01 €	87 090,01 €	433 866,37 €	448 877,47 €
Résultats de l'exercice		0,00 €		15 011,10 €
Résultats reportés			36 841,78 €	
TOTAUX CUMULES	87 090,01 €	87 090,01 €	470 708,15 €	448 877,47 €
Résultat de clôture	0,00 €	0,00 €	21 830,68 €	0,00 €

40010 BUDGET ZA LA LERANDIERE-CHANTONNIERE

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
Opérations de l'exercice	907 542,97 €	905 727,97 €	905 727,97 €	792 449,41 €
Résultats de l'exercice	1 815,00 €		113 278,56 €	
Résultats reportés		1 815,48 €	792 449,41 €	
TOTAUX CUMULES	907 542,97 €	907 543,45 €	1 698 177,38 €	792 449,41 €
Résultat de clôture	0,00 €	0,48 €	905 727,97 €	0,00 €

40011 BUDGET ZA LA PROMENADE

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
Opérations de l'exercice	2 230 394,73 €	2 230 394,73 €	2 230 394,73 €	2 193 183,97 €
Résultats de l'exercice		0,00 €	37 210,76 €	
Résultats reportés			2 133 183,97 €	
TOTAUX CUMULES	2 230 394,73 €	2 230 394,73 €	4 363 578,70 €	2 193 183,97 €
Résultat de clôture	0,00 €	0,00 €	2 170 394,73 €	0,00 €

40012 BUDGET ZA L'HERMITAGE

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
Opérations de l'exercice	189 818,23 €	283 325,23 €	219 319,73 €	189 012,23 €
Résultats de l'exercice		93 507,00 €	30 307,50 €	
Résultats reportés	93 506,98 €		189 012,23 €	
TOTAUX CUMULES	283 325,21 €	283 325,23 €	408 331,96 €	189 012,23 €
Résultat de clôture	0,00 €	0,02 €	219 319,73 €	0,00 €

40013 BUDGET ZA LES CHAUMES

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
Opérations de l'exercice	253 618,41 €	253 618,41 €	253 618,41 €	253 618,41 €
Résultats de l'exercice		0,00 €		0,00 €
Résultats reportés			253 618,41 €	
TOTAUX CUMULES	253 618,41 €	253 618,41 €	507 236,82 €	253 618,41 €
Résultat de clôture	0,00 €	0,00 €	253 618,41 €	0,00 €

40014 BUDGET ZC LES VIGNES DU GRAND CHAMP

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
Opérations de l'exercice	984 358,92 €	957 237,92 €	957 237,92 €	734 456,76 €
Résultats de l'exercice	27 121,00 €		222 781,16 €	
Résultats reportés		27 121,38 €	734 456,76 €	
TOTAUX CUMULES	984 358,92 €	984 359,30 €	1 691 694,68 €	734 456,76 €
Résultat de clôture	0,00 €	0,38 €	957 237,92 €	0,00 €

40015 BUDGET PETITE ENFANCE

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
Opérations de l'exercice	509 732,28 €	509 732,28 €	5 270,85 €	10 039,42 €
Résultats de l'exercice		0,00 €		4 768,57 €
Résultats reportés				115 723,96 €
TOTAUX CUMULES	509 732,28 €	509 732,28 €	5 270,85 €	125 763,38 €
Résultat de clôture	0,00 €	0,00 €	0,00 €	120 492,53 €

40016 BUDGET CENTRE AQUATIQUE

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
Opérations de l'exercice	797 077,36 €	797 077,36 €		
Résultats de l'exercice		0,00 €		
Résultats reportés				
TOTAUX CUMULES	797 077,36 €	797 077,36 €		
Résultat de clôture	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

40017 BUDGET ZA LE PONT GIROUARD

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS

Opérations de l'exercice	189 051,03 €	189 051,03 €	304 264,61 €	115 213,58 €
Résultats de l'exercice		0,00 €	189 051,03 €	
Résultats reportés				
TOTAUX CUMULES	189 051,03 €	189 051,03 €	304 264,61 €	115 213,58 €
Résultat de clôture	0,00 €	0,00 €	189 051,03 €	0,00 €

40018 BUDGET ZA LES FOURCHETTES

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
Opérations de l'exercice	77 563,08 €	77 563,08 €	108 445,16 €	30 882,08 €
Résultats de l'exercice		0,00 €	77 563,08 €	
Résultats reportés				
TOTAUX CUMULES	77 563,08 €	77 563,08 €	108 445,16 €	30 882,08 €
Résultat de clôture	0,00 €	0,00 €	77 563,08 €	0,00 €

RESULTATS DE CLOTURE	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	RESULTATS
Budget général +18 budgets annexes	6 586 889,39 €	- 3 791 981,47 €	2 794 907,92 €

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve les comptes administratifs 2019 de la Communauté de communes.

Monsieur MONTASSIER réintègre la salle.

4) Administration générale – Finances

Affectation des résultats 2019

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, affecte les résultats tels que présentés ci-dessous.

BUDGET GENERAL :

Résultat de fonctionnement 2019	3 301 163,62 €
Résultat de fonctionnement reporté	1 508 093,79 €
Résultat de clôture de la section de fonctionnement 2019	4 809 257,41 €

Résultat d'investissement 2019	-2 345 417,31 €
Résultat d'investissement reporté	2 108 085,18 €
Résultat de clôture de la section d'investissement 2019	-237 332,13 €

Restes à réaliser (Dépenses)	3 203 747,95 €
Restes à réaliser (Recettes)	2 000 422,00 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	-1 203 325,95 €

Besoin de financement en investissement	-1 440 658,08 €
--	------------------------

Affectation des résultats 2019 sur 2020	4 809 257,41 €
Excédent de fonctionnement capitalisé (R 1068)	3 309 257,41 €
Excédent de fonctionnement reporté (R002)	1 500 000,00 €

BUDGET CAMPING :

Résultat de fonctionnement 2019	6 516,60 €
Résultat de fonctionnement reporté	0,00 €
Résultat de clôture de la section de fonctionnement 2019	6 516,60 €

Résultat d'investissement 2019	-285 980,09 €
Résultat d'investissement reporté	9 710,15 €
Résultat de clôture de la section d'investissement 2019	-276 269,94 €

Restes à réaliser (Dépenses)	0,00 €
Restes à réaliser (Recettes)	0,00 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	0,00 €

Besoin de financement en investissement	-276 269,94 €
--	----------------------

Affectation des résultats 2019 sur 2020	6 516,60 €
Excédent de fonctionnement capitalisé (R 1068)	6 516,60 €
Excédent de fonctionnement reporté (R002)	0,00 €

5) Administration générale – Finances**Vote du budget principal 2020**

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'approuver le budget principal 2020 tel que présenté ci-dessous.

BUDGET PRIMITIF 2020 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Chapitre comptable	BP 2019	Crédits consommés 2019	Proposition BP 2020
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 135 300,00 €	835 698,14 €	1 201 020,00 €
012 CHARGES DE PERSONNEL	2 337 000,00 €	2 240 750,09 €	2 718 500,00 €
014 ATTENUATION DE PRODUIT	4 432 232,00 €	4 432 227,74 €	4 432 500,00 €
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		2 069 229,48 €	2 347 653,00 €
66 CHARGES FINANCIERES	277 580,00 €	241 835,60 €	203 000,00 €
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	93 500,00 €	85 041,74 €	30 000,00 €
022 DEPENSES IMPREVUES	105 000,00 €	0,00 €	100 000,00 €
Total opérations réelles	8 380 612,00 €	9 904 782,79 €	11 032 673,00 €
042 OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	1 142 615,00 €	1 142 575,80 €	1 335 000,00 €
Sous-Total	9 523 227,00 €	11 047 358,59 €	12 367 673,00 €
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	3 517 926,00 €		3 278 841,00 €
TOTAL	13 041 153,00 €	11 047 358,59 €	15 646 514,00 €

RECETTES

Chapitre comptable	BP 2019	Crédits consommés 2019	Proposition BP 2020
013 ATTENUATION DE CHARGES	30 000,00 €	65 443,87 €	50 000,00 €
70 PRODUIT DES SERVICES DU DOMAINE & VENTES	1 567 400,00 €	1 469 960,90 €	1 748 500,00 €
73 IMPOTS ET TAXES	9 681 689,00 €	10 107 721,04 €	9 742 320,00 €
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS & PARTICIPATIONS	1 731 694,00 €	1 810 803,93 €	1 822 000,00 €
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	765 000,00 €	788 635,38 €	729 694,00 €
76 PRODUITS FINANCIERS	0,00 €	7,02 €	0,00 €
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00 €	55 681,68 €	10 000,00 €
Total opérations réelles	13 775 783,00 €	14 298 253,82 €	14 102 514,00 €
042 OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	50 270,00 €	50 268,39 €	44 000,00 €
RESULTAT REPORTE	1 500 000,00 €	0,00 €	1 500 000,00 €
TOTAL	15 326 053,00 €	14 348 522,21 €	15 646 514,00 €

BUDGET PRIMITIF 2020 - SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	Restes à réaliser	Proposition BP 2020	BP 2020
Opérations non affectées	1 581 366,16 €	2 213 200,00 €	3 794 566,16 €
Chapitre 16 - Remboursement du capital	0,00 €	715 000,00 €	715 000,00 €
Chapitre 204 - Sub. d'équipements versées aux communes	677 805,00 €	120 000,00 €	797 805,00 €
Chapitre 204 - Reversement au CIAS suite cession EHPAD		330 200,00 €	330 200,00 €
Chapitre 204 - Sub. d'équipements versées aux pers privées	6 691,16 €	100 000,00 €	106 691,16 €
Chapitre 21 - Acquisitions foncières	896 870,00 €	748 000,00 €	1 644 870,00 €
Chapitre 021 - Dépenses imprévues	0,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €
Programmes d'équipements	1 567 909,29 €	9 841 962,80 €	11 585 344,59 €
1100 - Siège social	21 905,76 €	81 400,00 €	103 305,76 €
1200 - Informatique	24 164,16 €	115 132,00 €	139 296,16 €
2200 - Voirie ZA	115 415,94 €	1 980 000,00 €	2 095 415,94 €
2400 - ZA La Mongie	0,00 €	740 000,00 €	740 000,00 €
2300 - L'outil en main	0,00 €	12 000,00 €	12 000,00 €
3100 - Equipements sportifs	57 855,64 €	97 282,00 €	155 137,64 €
3200 - Piscine Oasis	296 131,79 €	2 450 118,00 €	2 746 249,79 €
3400 - Salle de sport des Essarts en Bocage	10 962,76 €	18 000,00 €	28 962,76 €
3500 - Terrain de football synthétique - Les Brouzils	75 822,90 €	20 000,00 €	95 822,90 €
3600 - Salle de sport de Chavagnes	704 316,76 €	3 000 000,00 €	3 704 316,76 €
4100 - Maisons de santé	46 937,46 €	620 480,80 €	667 418,26 €
5100 - Bibliothèques - mise en réseau	0,00 €	33 550,00 €	33 550,00 €
6100 - Logements sociaux	6 621,14 €	90 000,00 €	96 621,14 €
6200 - Personnes âgées	25 198,98 €	10 000,00 €	35 198,98 €
7100 - Très Haut Débit (THD)	0,00 €	272 000,00 €	272 000,00 €
7200 - Primes à l'habitat	116 067,00 €	217 000,00 €	333 067,00 €
7300 - PLUIH	66 509,00 €	85 000,00 €	151 509,00 €
7400 - PCAET	54 472,50 €	50 000,00 €	104 472,50 €
8000 - Communication	0,00 €	71 000,00 €	71 000,00 €
TOTAL DES OPERATIONS REELLES	3 203 747,95 €	12 105 162,80 €	15 379 910,75 €
040 Opération d'ordre de transfert entre section	0,00 €	44 000,00 €	44 000,00 €
041 Opérations patrimoniales	0,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €
001 Déficit d'investissement reporté	0,00 €	237 332,13 €	237 332,13 €
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	0,00 €	331 332,13 €	331 332,13 €
TOTAL	3 203 747,95 €	12 436 494,93 €	15 711 242,88 €

Recettes	Restes à réaliser	Proposition BP 2019	BP 2019
10 - Reprise sur apports et dotations	0,00 €	4 659 257,41 €	4 659 257,41 €
Remboursement TVA exercice N-1	0,00 €	1 350 000,00 €	1 350 000,00 €
Affectation du résultat	0,00 €	3 309 257,41 €	3 309 257,41 €
13 - Subventions d'investissements	1 240 422,00 €	1 127 000,00 €	2 367 422,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	760 000,00 €	1 975 722,47 €	2 735 722,47 €
21 - Immobilisations corporelles	0,00 €	760 000,00 €	760 000,00 €
024 - Produits de cession	0,00 €	525 000,00 €	525 000,00 €
TOTAL OPERATIONS REELLES	2 000 422,00 €	9 046 979,88 €	11 047 401,88 €
040 - Opération d'ordre de transferts entre section	0,00 €	1 335 000,00 €	1 335 000,00 €
041 - Opérations patrimoniales	0,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €
Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	3 278 841,00 €	3 278 841,00 €
Résultat d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €	- €
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	0,00 €	4 663 841,00 €	4 663 841,00 €
TOTAL	2 000 422,00 €	13 710 820,88 €	15 711 242,88 €

6) Administration générale - Finances

Vote du budget assainissement régie 2020

Monsieur MONTASSIER, Président de la Communauté de communes, présente le rapport suivant.

Considérant l'instruction budgétaire et comptable M49,

Le budget annexe « assainissement régie » pour l'année 2020 s'équilibre comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Chapitre comptable	BP 2019	Réalisé	BP 2020
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	395 600,00 €	250 190,44 €	380 200,00 €
012 CHARGES DE PERSONNEL	165 000,00 €	103 570,63 €	104 200,00 €
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 000,00 €	0,92 €	2 000,00 €
66 CHARGES FINANCIERES	98 500,00 €	73 604,06 €	59 500,00 €
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000,00 €	0,00 €	1 000,00 €
022 DEPENSES IMPREVUES	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total opérations réelles	712 100,00 €	427 366,05 €	546 900,00 €
042 OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	450 000,00 €	399 046,64 €	400 000,00 €
Sous-Total	1 162 100,00 €	826 412,69 €	946 900,00 €
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	145 400,00 €	- €	976 956,35 €
TOTAL	1 307 500,00 €	826 412,69 €	1 923 856,35 €

RECETTES

Chapitre comptable	BP 2019	Réalisé	BP 2020
70 PRODUIT DES SERVICES DU DOMAINE & VENTES	846 000,00 €	818 749,17 €	884 250,00 €
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS & PARTICIPATIONS	306 500,00 €	16 034,80 €	0,00 €
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00 €	791 864,07 €	0,00 €
Total opérations réelles	1 152 500,00 €	1 626 648,04 €	884 250,00 €
042 OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	155 000,00 €	118 371,00 €	121 000,00 €
002 RESULTAT REPORTE	0,00 €	0,00 €	918 606,35 €
TOTAL	1 307 500,00 €	1 745 019,04 €	1 923 856,35 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Chapitre comptable	BP 2019	Réalisé	BP 2020
16 EMPRUNTS ET DETTES	250 000,00 €	249 174,64 €	210 000,00 €
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	7 475,00 €	2 050,00 €	567 050,00 €
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	595 517,00 €	303 972,01 €	140 320,40 €
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	535 677,00 €	6 408,58 €	2 531 000,00 €
45 OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	55 800,00 €	36 500,00 €	10 000,00 €
022 DEPENSES IMPREVUES	0,00 €	0,00 €	102 590,35 €
Total opérations réelles	1 444 469,00 €	598 105,23 €	3 560 960,75 €
040 OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	155 000,00 €	118 371,00 €	121 000,00 €
TOTAL	1 599 469,00 €	716 476,23 €	3 681 960,75 €

RECETTES

Chapitre comptable	BP 2019	Réalisé	BP 2020
10 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	116 784,40 €	743 631,69 €	0,00 €
13 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS	193 786,00 €	122 561,20 €	132 201,00 €
16 EMPRUNTS ET DETTES	637 121,00 €	0,00 €	1 670 588,32 €
45 OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	173 162,00 €	139 628,81 €	10 000,00 €
Total opérations réelles	1 120 853,40 €	1 005 821,70 €	1 812 789,32 €
040 OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	450 000,00 €	399 046,64 €	400 000,00 €
Sous-Total	1 570 853,40 €	1 404 868,34 €	2 212 789,32 €
001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	- €	- €	492 215,08 €
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	145 400,00 €	- €	976 956,35 €
TOTAL	1 716 253,40 €	1 404 868,34 €	3 681 960,75 €

Monsieur MONTASSIER présente le tableau des effectifs de la structure. Il rappelle que, compte tenu du mode de gestion (autonomie financière du SPIC), les agents sont recrutés sous la forme de contrats de droit privé depuis l'ouverture du service en 2019.

POSTE CRÉÉ	ASSAINISSEMENT RÉGIE	Pourvu en ETP
<u>Technicien</u>		
- Technicien assainissement (niveau 5)	1 (tps complet)	1
Total en ETP :	1 poste (1 ETP)	

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres :

- Adopte le budget annexe « assainissement régie » au titre de l'année 2020 tel que présenté ci-dessus,
- Approuve le tableau des emplois créés pour le service assainissement conformément au tableau ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement le 1^{er} Vice-président, à signer toutes les pièces du dossier

7) Administration générale – Finances

Vote du budget déchets 2020

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité décide d'approuver le budget déchets 2020 tel que présenté ci-dessous.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Chapitre comptable	BP 2019	Réalisé	BP 2020
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	850 000,00 €	735 873,19 €	860 500,00 €
012 CHARGES DE PERSONNEL	191 500,00 €	148 664,39 €	201 000,00 €
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	490 000,00 €	471 504,41 €	530 289,10 €
66 CHARGES FINANCIERES	9 100,00 €	8 042,33 €	8 600,00 €
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	4 500,00 €	3 069,20 €	4 500,00 €
022 DEPENSES IMPREVUES	125 814,00 €	0,00 €	119 000,00 €
<i>Total opérations réelles</i>	1 670 914,00 €	1 367 153,52 €	1 723 889,10 €
042 OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	121 000,00 €	120 958,57 €	121 000,00 €
TOTAL	1 791 914,00 €	1 488 112,09 €	1 844 889,10 €

RECETTES

Chapitre comptable	BP 2019	Réalisé	BP 2020
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	0,00 €	9 375,33 €	0,00 €
70 PRODUIT DES SERVICES DU DOMAINE & VENTES	1 557 000,00 €	1 544 519,20 €	1 510 000,00 €
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	8 000,00 €	13 191,12 €	10 000,00 €
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 300,00 €	2 405,06 €	0,00 €
<i>Total opérations réelles</i>	1 567 300,00 €	1 569 490,71 €	1 520 000,00 €
042 OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	18 700,00 €	18 596,00 €	19 000,00 €
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ	205 914,00 €	0,00 €	305 889,10 €
TOTAL	1 791 914,00 €	1 588 086,71 €	1 844 889,10 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Chapitre comptable	BP 2019	Réalisé	BP 2020
16 EMPRUNTS ET DETTES	50 000,00 €	43 172,20 €	37 600,00 €
020 DEPENSES IMPREVUES	26 455,00 €	0,00 €	9 000,00 €
OPERATION N°41 - DECHETS	440 000,00 €	46 663,44 €	124 330,40 €
Total opérations réelles	516 455,00 €	89 835,64 €	170 930,40 €
040 OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	18 700,00 €	18 596,00 €	19 000,00 €
TOTAL	535 155,00 €	108 431,64 €	189 930,40 €

RECETTES

Chapitre comptable	BP 2019	Réalisé	BP 2020
10 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	5 024,00 €	6 121,58 €	0,00 €
Total opérations réelles	5 024,00 €	6 121,58 €	- €
040 OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	121 000,00 €	120 958,57 €	121 000,00 €
Sous-Total	126 024,00 €	127 080,15 €	121 000,00 €
001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ	409 131,00 €	- €	427 780,22 €
TOTAL	535 155,00 €	127 080,15 €	548 780,22 €

8) Administration générale – Finances

Vote du budget tourisme 2020

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'approuver le budget tourisme 2020 tel que présenté ci-dessous.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Chapitre comptable	BP 2019	Crédits consommés 2019	BP 2020
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	77 810,00 €	56 358,35 €	67 625,00 €
012 CHARGES DE PERSONNEL	47 000,00 €	36 416,33 €	47 000,00 €
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	103 239,00 €	103 239,00 €	119 939,00 €
Total opérations réelles	228 049,00 €	196 013,68 €	234 564,00 €
042 OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	17 582,00 €	17 581,08 €	18 000,00 €
TOTAL	245 631,00 €	213 594,76 €	252 564,00 €

RECETTES

Chapitre comptable	BP 2019	Montants encaissés 2019	BP 2020
70 PRODUIT DES SERVICES DU DOMAINE & VENTES	2 000,00 €	2 387,69 €	1 000,00 €
73 IMPOTS ET TAXES	21 000,00 €	26 297,55 €	25 000,00 €
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	220 406,00 €	181 989,12 €	224 339,00 €
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00 €	695,40 €	0,00 €
Total opérations réelles	243 406,00 €	211 369,76 €	250 339,00 €
042 OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	2 225,00 €	2 225,00 €	2 225,00 €
TOTAL	245 631,00 €	213 594,76 €	252 564,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Chapitre comptable	BP 2019	Crédits consommés 2019	BP 2020
OPERATION N°31 - TOURISME	41 703,00 €	28 935,25 €	83 392,85 €
Total opérations réelles	41 703,00 €	28 935,25 €	83 392,85 €
040 OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	2 225,00 €	2 225,00 €	2 225,00 €
TOTAL	43 928,00 €	31 160,25 €	85 617,85 €

RECETTES

Chapitre comptable	BP 2019	Crédits encaissés 2019	BP 2020
16 - EMPRUNTS ET DETTES	0,00 €	0,00 €	54 850,03 €
Total opérations réelles	- €	- €	54 850,03 €
040 OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	17 582,00 €	17 581,08 €	18 000,00 €
Sous-Total	17 582,00 €	17 581,08 €	18 000,00 €
001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ	26 346,00 €	- €	12 767,82 €
TOTAL	43 928,00 €	17 581,08 €	85 617,85 €

9) Administration générale – Finances

Vote du budget ateliers relais 2020

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'approuver le budget ateliers relais 2020 tel que présenté ci-dessous.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Chapitre comptable	BP 2019	Crédits consommés 2019	BP 2020
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	72 100,00 €	44 638,72 €	72 800,00 €
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	15 000,00 €	0,00 €	55 000,00 €
66 CHARGES FINANCIERES	19 157,00 €	19 105,60 €	23 337,00 €
022 DEPENSES IMPREVUES	44 838,00 €	0,00 €	0,00 €
Total opérations réelles	151 095,00 €	63 744,32 €	151 137,00 €
042 OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	98 774,00 €	564 773,16 €	132 000,00 €
TOTAL	249 869,00 €	628 517,48 €	283 137,00 €

RECETTES

Chapitre comptable	BP 2019	Montants encaissés 2019	BP 2020
70 PRODUIT DES SERVICES DU DOMAINE & VENTES	15 000,00 €	-6 278,00 €	10 500,00 €
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	130 000,00 €	96 917,02 €	108 000,00 €
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00 €	466 005,00 €	102 642,01 €
Total opérations réelles	145 000,00 €	556 644,02 €	221 142,01 €
042 OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	28 718,00 €	28 717,22 €	29 000,00 €
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ	76 151,00 €	0,00 €	32 994,99 €
TOTAL	249 869,00 €	585 361,24 €	283 137,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Chapitre comptable	BP 2019	Crédits encaissés 2019	BP 2020
16 EMPRUNTS ET DETTES	54 800,00 €	54 471,49 €	100 000,00 €
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00 €	0,00 €	800 000,00 €
OPERATION N°23 - ATELIERS RELAIS	66 337,00 €	5 659,58 €	660 006,10 €
Total opérations réelles	121 137,00 €	60 131,07 €	1 560 006,10 €
040 OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	28 718,00 €	28 717,22 €	29 000,00 €
TOTAL	149 855,00 €	88 848,29 €	1 589 006,10 €

RECETTES

Chapitre comptable	BP 2019	Crédits encaissés 2019	BP 2020
16 EMPRUNTS ET DETTES	0,00 €	0,00 €	760 000,00 €
024 PRODUITS DE CESSIONS	0,00 €	0,00 €	170 000,00 €
Total opérations réelles	- €	- €	930 000,00 €
040 OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	98 774,00 €	564 773,16 €	132 000,00 €
Sous-Total	98 774,00 €	564 773,16 €	132 000,00 €
001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ	51 081,00 €	- €	527 006,10 €
TOTAL	149 855,00 €	564 773,16 €	1 589 006,10 €

10) Administration générale – Finances

Vote du budget camping 2020

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'approuver le budget campings 2020 tel que présenté ci-dessous.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Chapitre comptable	BP 2019	Réalisé	BP 2020
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	12 238,00 €	5 581,40 €	15 300,00 €
Total opérations réelles	12 238,00 €	5 581,40 €	15 300,00 €
042 OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	862,00 €	862,00 €	700,00 €
TOTAL	13 100,00 €	6 443,40 €	16 000,00 €

RECETTES

Chapitre comptable	BP 2019	Réalisé	BP 2020
70 PRODUIT DES SERVICES DU DOMAINE & VENTES	3 000,00 €	2 860,00 €	4 900,00 €
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	10 000,00 €	10 000,00 €	11 000,00 €
Total opérations réelles	13 000,00 €	12 860,00 €	15 900,00 €
042 OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	100,00 €	100,00 €	100,00 €
TOTAL	13 100,00 €	12 960,00 €	16 000,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Chapitre comptable	BP 2019	Réalisé	BP 2020
OPERATION N°31 - L'OISELIERE	60 000,00 €	0,00 €	0,00 €
OPERATION N°32 - LE PATIS	330 000,00 €	303 792,60 €	0,00 €
020 DEPENSES IMPREVUES	17 050,00 €	0,00 €	0,00 €
Total opérations réelles	407 050,00 €	303 792,60 €	- €
040 OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	100,00 €	100,00 €	100,00 €
001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ	- €	- €	276 269,94 €
TOTAL	407 150,00 €	303 892,60 €	276 369,94 €

RECETTES

Chapitre comptable	BP 2019	Réalisé	BP 2020
10 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	17 050,00 €	17 050,51 €	6 516,60 €
13 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS	379 528,00 €	0,00 €	269 153,34 €
Total opérations réelles	396 578,00 €	17 050,51 €	275 669,94 €
040 OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	862,00 €	862,00 €	700,00 €
Sous-Total	397 440,00 €	17 912,51 €	276 369,94 €
001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ	9 710,00 €	- €	- €
TOTAL	407 150,00 €	17 912,51 €	276 369,94 €

11) Administration générale – Finances

Vote du budget zones d'activités économiques 2020

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'approuver le budget zones d'activités économiques tel que présenté ci-dessous.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Chapitre comptable	BP 2019	Crédits consommés 2019	BP 2020
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	996 000,00 €	524 461,02 €	1 047 000,67 €
Total opérations réelles	996 000,00 €	524 461,02 €	1 047 000,67 €
042 OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	4 990 027,00 €	4 723 604,17 €	5 520 618,41 €
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ	138 634,00 €	34 737,94 €	- €
TOTAL	6 124 661,00 €	5 282 803,13 €	6 567 619,08 €

RECETTES

Chapitre comptable	BP 2019	Crédits consommés 2019	BP 2020
70 PRODUIT DES SERVICES DU DOMAINE & VENTES	174 000,00 €	100 389,50 €	196 999,50 €
Total opérations réelles	174 000,00 €	100 389,50 €	196 999,50 €
042 OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	5 921 725,00 €	5 257 373,63 €	6 370 618,03 €
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ	28 936,00 €	27 121,00 €	1,55 €
TOTAL	6 124 661,00 €	5 357 763,13 €	6 567 619,08 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Chapitre comptable	BP 2019	Crédits consommés 2019	BP 2020
040 OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	5 921 725,00 €	5 257 373,63 €	6 370 618,03 €
001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ	4 629 271,00 €	- €	5 163 035,77 €
TOTAL	10 550 996,00 €	5 257 373,63 €	11 533 653,80 €

RECETTES

Chapitre comptable	BP 2019	Crédits consommés 2019	BP 2020
16 EMPRUNTS ET DETTES	5 560 969,00 €	0,00 €	6 013 035,39 €
Total opérations réelles	5 560 969,00 €	- €	6 013 035,39 €
040 OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	4 990 027,00 €	4 723 604,17 €	5 520 618,41 €
TOTAL	10 550 996,00 €	4 723 604,17 €	11 533 653,80 €

12) Administration générale - Finances

Vote du budget commerce 2020

Après délibération, le Conseil communautaire, décide d'approuver le budget commerces tel que présenté ci-dessous.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Chapitre comptable	BP 2019	Crédits consommés 2019	BP 2020
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	22 600,00 €	9 582,56 €	15 500,00 €
66 CHARGES FINANCIERES	8 600,00 €	8 100,47 €	7 400,00 €
Total opérations réelles	31 200,00 €	17 683,03 €	22 900,00 €
042 OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	69 407,00 €	69 406,98 €	70 000,00 €
TOTAL	100 607,00 €	87 090,01 €	92 900,00 €

RECETTES

Chapitre comptable	BP 2019	Montants encaissés 2019	BP 2020
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	47 725,00 €	33 850,26 €	32 800,00 €
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	27 000,00 €	26 066,11 €	34 100,00 €
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00 €	1 291,64 €	0,00 €
Total opérations réelles	74 725,00 €	61 208,01 €	66 900,00 €
042 OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	25 882,00 €	25 882,00 €	26 000,00 €
TOTAL	100 607,00 €	87 090,01 €	92 900,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Chapitre comptable	BP 2019	Crédits consommés 2019	BP 2020
16 EMPRUNTS ET DETTES	18 730,00 €	18 728,75 €	20 000,00 €
OPERATION N°25 - COMMERCE	448 747,00 €	389 255,62 €	58 174,80 €
Total opérations réelles	467 477,00 €	407 984,37 €	78 174,80 €
040 OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	25 882,00 €	25 882,00 €	26 000,00 €
001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ	36 842,00 €	36 841,78 €	21 830,68 €
TOTAL	530 201,00 €	470 708,15 €	126 005,48 €

RECETTES

Chapitre comptable	BP 2019	Crédits encaissés 2019	BP 2020
13 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS	436 500,00 €	379 470,49 €	18 000,00 €
16 EMPRUNTS ET DETTES	24 294,00 €	0,00 €	38 005,48 €
Total opérations réelles	460 794,00 €	379 470,49 €	56 005,48 €
040 OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	69 407,00 €	69 406,98 €	70 000,00 €
TOTAL	530 201,00 €	448 877,47 €	126 005,48 €

13) Administration générale – Finances

Vote du budget petite enfance 2020

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'approuver le budget petite enfance tel que présenté ci-dessous.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Chapitre comptable	BP 2019	Crédits consommés 2019	BP 2020
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	91 010,00 €	59 002,95 €	81 650,00 €
012 CHARGES DE PERSONNEL	496 250,00 €	441 987,98 €	481 250,00 €
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	200,00 €	0,00 €	200,00 €
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 000,00 €	0,00 €	500,00 €
Total opérations réelles	590 460,00 €	500 990,93 €	563 600,00 €
042 OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	8 742,00 €	8 741,35 €	10 000,00 €
TOTAL	599 202,00 €	509 732,28 €	573 600,00 €

RECETTES

Chapitre comptable	BP 2019	Montants encaissés 2019	BP 2020
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	5 000,00 €	76 373,56 €	10 000,00 €
70 PRODUIT DES SERVICES DU DOMAINE & VENTES	301 000,00 €	288 898,96 €	87 000,00 €
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	291 488,00 €	142 746,25 €	474 800,00 €
Total opérations réelles	597 488,00 €	508 018,77 €	571 800,00 €
042 OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	1 714,00 €	1 713,51 €	1 800,00 €
TOTAL	599 202,00 €	509 732,28 €	573 600,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Chapitre comptable	BP 2019	Crédits consommés 2019	BP 2020
13 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	800,00 €	777,00 €	0,00 €
16 EMPRUNTS ET DETTES	777,00 €	777,00 €	0,00 €
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 014,00 €	2 003,34 €	24 870,00 €
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	116 160,00 €	0,00 €	115 000,00 €
Total opérations réelles	122 751,00 €	3 557,34 €	139 870,00 €
040 OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	1 714,00 €	1 713,51 €	1 800,00 €
TOTAL	124 465,00 €	5 270,85 €	141 670,00 €

RECETTES

Chapitre comptable	BP 2019	Montants encaissés 2019	BP 2020
10 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	0,00 €	521,07 €	0,00 €
13 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	0,00 €	0,00 €	3 000,00 €
16 EMPRUNTS ET DETTES	0,00 €	777,00 €	8 177,47 €
Total opérations réelles	- €	1 298,07 €	11 177,47 €
040 OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	8 742,00 €	8 741,35 €	10 000,00 €
001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	115 723,00 €	0,00 €	120 492,53 €
TOTAL	124 465,00 €	10 039,42 €	141 670,00 €

14) Administration générale – Finances

Vote du budget centre aquatique 2020

Monsieur MONTASSIER, Président de la Communauté de communes, présente le rapport suivant.

Considérant l'instruction budgétaire et comptable M4,

Le budget annexe « centre aquatique » pour l'année 2020 s'équilibre comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Chapitre comptable	BP 2019	Crédits consommés 2019	BP 2020
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	394 160,00 €	383 895,36 €	420 200,00 €
012 CHARGES DE PERSONNEL	443 880,00 €	411 815,94 €	410 195,00 €
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 000,00 €	1,06 €	588,00 €
66 CHARGES FINANCIERES	2 000,00 €	1 136,44 €	2 000,00 €
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000,00 €	228,56 €	1 000,00 €
68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL	853 040,00 €	797 077,36 €	833 983,00 €

RECETTES

Chapitre comptable	BP 2019	Montants encaissés 2019	BP 2020
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	10 000,00 €	16 470,20 €	15 000,00 €
70 PRODUIT DES SERVICES DU DOMAINE & VENTES	483 700,00 €	524 109,43 €	563 900,00 €
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	358 340,00 €	252 734,32 €	255 083,00 €
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 000,00 €	502,74 €	0,00 €
TOTAL	853 040,00 €	793 816,69 €	833 983,00 €

Monsieur le Président présente le tableau des effectifs de la structure. Il rappelle que, compte tenu du mode de gestion (autonomie financière du SPIC), les agents sont recrutés sous la forme de contrats de droit privé depuis l'ouverture de l'équipement en 2017.

POSTES CRÉÉS	AQUA°BULLES	Pourvus en ETP
Cadre		
- Responsable du centre (niveau 7)	1 (tps complet)	1
Sous-total :	1 poste (1 en ETP)	1
Technicien		
- Responsable technique (niveau 4)	1 (tps complet)	1
- Manager sportif (niveau 4)	1 (tps complet)	1
- Responsable accueil et communication (niveau 4)	1 (tps complet)	1
- Maître-nageur sauveteur (niveau 3)	5 (tps complet)	5
Sous-total :	8 postes (8 en ETP)	8
Employé		
- Surveillant de baignade (niveau 2)	0,23 (tps non complet)	0,23
- Surveillant de baignade (niveau 2)	0,20 (tps non complet)	0,20
- Agent d'accueil (niveau 2)	0,80 (tps non complet)	0,80
- Agent d'accueil (niveau 2)	0,68 (tps non complet)	0,68
- Agent polyvalent (niveau 2)	0,90 (tps non complet)	0,90
- Agent polyvalent (niveau 2)	0,88 (tps non complet)	0,88
- Agent polyvalent (niveau 2)	0,70 (tps non complet)	0,70
Sous-total:	7 postes (4,39 en ETP)	4,39
Total :	16 postes	
Total en ETP :	13,39	13,39

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres :

- Adopte le budget annexe « centre aquatique » au titre de l'année 2020 tel que présenté ci-dessus,
- Approuve le tableau des emplois créés pour AQUA°BULLES conformément au tableau ci-dessus,
- Autorise le Président à signer toutes les pièces du dossier

15) Administration générale – Finances

Vote du budget assainissement DSP 2020

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'approuver le budget assainissement DSP tel que présenté ci-dessous.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Chapitre comptable	BP 2019	Crédits consommés 2019	BP 2020
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	70 000,00 €	1 247,30 €	39 450,00 €
012 CHARGES DE PERSONNEL	36 500,00 €	4 625,54 €	16 000,00 €
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 000,00 €	0,00 €	1 000,00 €
66 CHARGES FINANCIERES	53 000,00 €	40 955,40 €	34 846,00 €
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 395,65 €	1 395,65 €	1 000,00 €
022 DEPENSES IMPREVUES	48 000,00 €	0,00 €	6 000,00 €
Total opérations réelles	210 895,65 €	48 223,89 €	98 296,00 €
042 OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	335 000,00 €	334 898,34 €	386 000,00 €
Sous-Total	545 895,65 €	383 122,23 €	484 296,00 €
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	69 700,00 €	- €	711 327,39 €
TOTAL	615 595,65 €	383 122,23 €	1 195 623,39 €

RECETTES

Chapitre comptable	BP 2019	Montants encaissés 2019	BP 2020
70 PRODUIT DES SERVICES DU DOMAINE & VENTES	520 000,00 €	526 089,49 €	604 000,00 €
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 395,65 €	293 655,36 €	0,00 €
Total opérations réelles	521 395,65 €	819 744,85 €	604 000,00 €
042 OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	94 200,00 €	77 000,77 €	78 000,00 €
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0,00 €	0,00 €	513 623,39 €
TOTAL	615 595,65 €	896 745,62 €	1 195 623,39 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Chapitre comptable	BP 2019	Crédits consommés 2019	BP 2020
16 EMPRUNTS ET DETTES	230 000,00 €	158 449,76 €	162 050,00 €
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	280 590,00 €	18 859,25 €	50 115,00 €
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	45 555,00 €	83 085,59 €	798 680,08 €
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	376 542,00 €	169 593,37 €	376 467,11 €
020 DEPENSES IMPREVUES	0,00 €	0,00 €	70 000,00 €
Total opérations réelles	932 687,00 €	429 987,97 €	1 457 312,19 €
040 OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	94 200,00 €	77 000,77 €	78 000,00 €
TOTAL	1 026 887,00 €	506 988,74 €	1 535 312,19 €

RECETTES

Chapitre comptable	BP 2019	Crédits encaissés 2019	BP 2020
10 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	0,00 €	494 565,70 €	0,00 €
13 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS	93 144,00 €	3 750,00 €	111 759,50 €
16 EMPRUNTS ET DETTES	529 043,00 €	0,00 €	0,00 €
Total opérations réelles	622 187,00 €	498 315,70 €	111 759,50 €
040 OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	335 000,00 €	334 898,34 €	386 000,00 €
Sous-Total	957 187,00 €	833 214,04 €	497 759,50 €
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	69 700,00 €	- €	711 327,39 €
001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE			326 225,30 €
TOTAL	1 026 887,00 €	833 214,04 €	1 535 312,19 €

16) Administration générale – Finances

Vote des taux de fiscalité locale au titre de l'année 2020

Considérant que la Communauté de communes vote chaque année les taux de la fiscalité locale, à savoir :

- Le taux de la contribution foncière des entreprises,
- Le taux de la taxe d'habitation,
- Le taux du foncier bâti,
- Le taux du foncier non bâti.

Considérant que lors du Rapport d'Orientation Budgétaire du 30 janvier dernier, le Conseil communautaire a approuvé le principe de stabilisation des taux pour les quatre taxes.

Considérant que sur cette base, la commission Finances du 11 février 2020 a proposé de ne pas augmenter les taux au titre de l'année 2020 à savoir :

FISCALITÉ	BASE	TAUX	PRODUIT
CFE	19 280 510	21,96%	4 234 000 €
TH	20 914 396	10,28%	2 150 000 €
TFB	25 242 718	1,03%	260 000 €
TFNB	1 475 150	1,81%	26 700 €
TOTAL	66 912 774		6 670 700 €

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de voter les taux de la cotisation foncière des entreprises, de la taxe d'Habitation, des taxes foncières sur le bâti et non bâti conformément au tableau susvisé.

17) Administration générale – Finances

Vote du coefficient TASCOT

Vu le point 1.2.4.1 de l'article 77 de la loi de finances n°2009-1673 du 30 décembre 2009 pour 2010,

Considérant que le coefficient actuel de Tascom est de 1,10%

Considérant que le coefficient ne peut évoluer de plus de 0,05 point par année dans la limite de 1,20 au bout de 4 années consécutives de hausse,

Conformément au Rapport d'Orientation Budgétaire, la Commission finances propose aux membres du Conseil communautaire d'augmenter le coefficient et de le fixer à 1,15%

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- De fixer le coefficient de Tascom à 1,15%,
- De préciser que l'application est immédiate sans unification progressive.

18) Administration générale – Finances

Approbation des subventions et participations 2020

Messieurs MONTASSIER et PAQUEREAU intéressés par le dossier quittent la séance.

La commission « Finances » du 6 février 2020 propose de verser les subventions suivantes :

40000 - BUDGET GENERAL	2020	
	Montant sollicité	Proposition de la commission
6574 - Fonctionnement	125 868,20 €	116 468,20 €
Aviron Club du Bocage Vendéen	4 500,00 €	4 500,00 €
BCCFV	10 000,00 €	6 500,00 €
Vélo Club Essartais	5 000,00 €	5 000,00 €
Carquois de Grasla	1 500,00 €	1 500,00 €
Saint Louis Gymnastique	4 000,00 €	4 000,00 €
Tennis Club Essartais	2 000,00 €	1 500,00 €
Black Pirl Association	5 000,00 €	1 000,00 €
Club Ornithologique Fulgentais	1 300,00 €	900,00 €
Frelons asiatiques (à verser aux particuliers)	2 500,00 €	1 500,00 €
Association Intercommunale du Champ des Pierres	900,00 €	900,00 €
Fondation du Patrimoine	500,00 €	500,00 €
Restauration du petit patrimoine	2 600,00 €	2 600,00 €
Initiative Vendée Bocage	16 400,00 €	16 400,00 €
PSC1 (formation 1er secours)	1 500,00 €	1 500,00 €
Mission Locale du Haut-Bocage	39 482,00 €	39 482,00 €
Antenna	14 935,00 €	14 935,00 €
L'Outil en main	10 000,00 €	10 000,00 €
Géovendée	3 151,20 €	3 151,20 €
Association Prévention Routière	600,00 €	600,00 €
65733 - Départements	9 003,00 €	9 003,00 €
Fonds de Solidarité Logement de Vendée	6 471,00 €	6 471,00 €
Fonds d'aide aux jeunes	2 532,00 €	2 532,00 €
657362 - CIAS	69 000,00 €	69 000,00 €
ADMR Les Essarts	7 000,00 €	7 000,00 €
ADMR St Fulgent	7 000,00 €	7 000,00 €
ADMR Chavagnes-en-Paillers	7 000,00 €	7 000,00 €
AMAD des 3 Chemins	1 500,00 €	1 500,00 €

Action sociale séniors	39 000,00 €	39 000,00 €
Direction du CIAS (indemnité)	6 000,00 €	6 000,00 €
Solidarité transports	1 000,00 €	1 000,00 €
Solidarité PAYSANS 85	500,00 €	500,00 €
TOTAL BUDGET GENERAL	203 871,20	194 471,20

40003 - BUDGET TOURISME-CULTURE	2020	
	Montant sollicité	Proposition de la commission
6574 - Fonctionnement	84 500,00 €	84 500,00 €
Le Refuge de Grasla	35 000,00 €	35 000,00 €
Flore Culturelle (espace Gaston Chaissac)	25 000,00 €	25 000,00 €
Le réveil fulgentais Show Band	12 000,00 €	12 000,00 €
Le Comité d'Echanges	2 500,00 €	2 500,00 €
Le Refuge du Livre	10 000,00 €	10 000,00 €
TOTAL BUDGET TOURISME	84 500,00 €	84 500,00 €

TOTAL GENERAL SUBVENTIONS 2020	288 371,20 €	278 971,20 €
---------------------------------------	---------------------	---------------------

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de voter les subventions aux associations, telles que détaillées ci-dessus au titre de l'année 2019.

Messieurs MONTASSIER et PAQUEREAU regagnent la salle.

En ce qui concerne les organismes de regroupement, il est proposé au Conseil communautaire d'accorder les participations suivantes. Celles-ci seront versées à l'appui d'un appel de cotisations :

40000 - BUDGET GENERAL	MONTANT 2019	MONTANT 2020
6553 - Service d'incendie	352 602,79 €	378 499,69 €
SDIS 85	352 602,79 €	378 499,69 €
65548 - Contributions aux organismes de regroupement	799 117,80 €	812 141,18 €
CAUE de Vendée		200,00 €
EPTB Bassin de la Sèvre Nantaise	75 422,00 €	77 311,00 €
SCOM	683 307,08 €	690 000,00 €
Syndicat du bassin versant de Grand lieu	12 785,13 €	13 033,68 €
Syndicat du Marais Poitevin	215,90 €	5 000,00 €
SYNERVAL	4 207,06 €	
Syndicat Mixte du Pays du Bocage Vendéen	9 169,00 €	11 466,00 €
Syndicat Mixte du Vendéopôle du Haut-Bocage-Vendéen	8 026,50 €	8 630,50 €
Syndicat Mixte E-Collectivités	5 985,13 €	6 500,00 €
TOTAL BUDGET GENERAL	1 151 720,59 €	1 190 640,87 €

40002 - BUDGET DECHETS	MONTANT 2019	MONTANT 2020
658 - Charges diverses de la gestion courante	470 053,00 €	494 847,00 €
TRIVALIS	470 053,00 €	494 847,00 €
TOTAL BUDGET DECHETS	470 053,00 €	494 847,00 €

40003 - BUDGET TOURISME	MONTANT 2019	MONTANT 2020
65548 - Contributions aux organismes de regroupement	35 239,00 €	35 439,00 €
Syndicat Mixte du Pays du Bocage Vendéen (pôle touristique)	35 239,00 €	35 439,00 €
TOTAL BUDGET TOURISME	35 239,00 €	35 439,00 €

TOTAL GENERAL PARTICIPATIONS 2020	1 657 012,59 €	1 720 926,87 €
--	-----------------------	-----------------------

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de voter les participations aux organismes de regroupement, telles que détaillées ci-dessus, au titre de l'année 2020.

19) Sport

Terrain synthétique des Brouzils, convention de mécénat financier avec l'entreprise ELVA

La Communauté de communes a décidé de réaliser un terrain de football synthétique avec vestiaires sur la Commune des Brouzils.

L'entreprise ELVA, située aux Brouzils, souhaite soutenir cette réalisation par un don financier à hauteur de 88 290 € nets de taxes.

Le mécénat est défini par la loi n°2003-709 du 1^{er} août 2003 relative au mécénat comme une libéralité, un don. Il s'agit d'un « soutien matériel apporté, sans contrepartie directe de la part du bénéficiaire, à une œuvre ou à une personne pour l'exercice d'activités présentant un intérêt général », à la différence du sponsoring ou parrainage qui implique la recherche d'un bénéfice commercial et publicitaire direct pour le partenaire.

Le Président de la Communauté de communes doit cependant accepter le don conformément à l'article L2122-21 (7°) applicable au président d'un EPCI par renvoi de l'article L.5211-2 du CGCT.

L'opération de mécénat se fera en deux fois :

- 44 145 € en 2020,
- 44 145 € en 2021.

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- De valider la convention de mécénat financier avec l'entreprise ELVA,
- D'autoriser Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement le 1^{er} Vice-président, à signer la convention de mécénat avec l'entreprise ELVA.

20) Sport

Construction d'un complexe sportif à Chavagnes-en-Paillers, approbation de l'avant-projet définitif

Par convention en date du 3 décembre 2018, la Communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent-Les Essarts a confié à l'Agence de services aux collectivités locales de Vendée une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de la faisabilité, du programme, le choix du maître d'œuvre, le suivi des études et des travaux relatifs à la construction d'un complexe sportif sur la commune de Chavagnes-en-Paillers.

Par délibération n°294-19 en date du 7 novembre 2019, le Conseil communautaire a attribué le marché de maîtrise d'œuvre au cabinet DEESSE 23 Architecture (représentant le groupement composé de ECB, OTEIS et ITAC) pour la réalisation de ce projet.

Monsieur le Président présente l'Avant-Projet Définitif et explique que :

- Le bâtiment est composé de 7 univers principaux : Accueil/Réception, Salle Omnisports, Salle Gymnastique, Salle Multi-activités, Espace Escalade, Locaux techniques, et Rangements / Locaux communs.
- La Salle Omnisports aura une hauteur minimale de 9 m ht au-dessus de l'aire de jeux, afin de faciliter la pratique du Volleyball et du twirling.
- L'Espace Escalade possèdera une hauteur minimale de 11 m ht, et un développé au sol de la structure de 36 ml dont un retour d'environ 6 ml auto-stable (structure d'escalade : hors marché de travaux), afin d'avoir la possibilité d'atteindre le niveau de compétition « Régional ». Cet espace possèdera également une salle de « blocs » permettant l'échauffement des compétiteurs, de manière isolée et indépendante, sans voir les voies préparées pour la compétition.
- Les rangements seront principalement distribués sous les tribunes fixes de la salle omnisports, et des tribunes amovibles pourront être installées occasionnellement devant les tribunes fixes (notamment lors de grands événements).
- La chaufferie / sous-station plomberie sera construite au R+1 accessible depuis un escalier intérieur fixe afin de faciliter l'accès pour la maintenance.
- Surface totale construite de 3 473 m².

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- **De valider l'Avant-Projet Définitif présenté et l'enveloppe prévisionnelle des travaux de 3 918 000 € HT,**
- **D'approuver l'avenant de forfaitisation de la rémunération de l'équipe de maîtrise d'œuvre s'élevant à 547 344,60 et d'autoriser Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement le 1^{er} Vice-président, à le signer ;**
- **D'approuver l'avenant de forfaitisation de la rémunération de l'assistant à maîtrise d'ouvrage s'élevant à 134 765,83 € HT et d'autoriser Monsieur le Président à le signer, ou en cas d'empêchement le 1^{er} Vice-président, à le signer ;**
- **D'autoriser le lancement de la phase DCE ;**
- **D'autoriser Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement le 1^{er} Vice-président, à lancer la consultation pour les marchés de travaux ;**
- **De donner tous pouvoirs à Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement le 1^{er} Vice-président, pour effectuer tous les actes et prendre toutes décisions dans la mise en œuvre de la procédure de passation pour le choix des différentes entreprises,**
- **De solliciter les subventions au titre du Contrat Vendée Territoire (427 318 €) et au titre du Contrat Territoires-Région (442 110 €).**

21) Sport

Convention avec l'association VITAFORM

Par convention en date du 19 juin 2017, la Communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts met à disposition de l'association VITA FORM une salle de musculation et de FITNESS au niveau du centre aquatique AQUA°BULLES à Saint-Fulgent.

Le 24 mai 2019, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, a adressé un courrier à l'association VITAFORM lui rappelant que conformément à l'article PE 27 de l'arrêté du 25 juin 1980 portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les incendies, la présence permanente d'une personne ou d'un responsable de l'association est obligatoire dans le ERP de 5^{ème} catégorie ouvert au public.

Pour respecter cette nouvelle obligation, la Communauté de communes a proposé à l'association VITA FORM deux mesures :

- Faire correspondre les horaires d'ouverture de VITA FORM avec la présence de l'agent d'accueil d'AQUA°BULLES,
- Accéder à la salle VITA FORM par le hall d'accueil d'AQUA°BULLES et non directement par la porte d'accès indépendante.

Aussi, l'espace VITA FORM sera rattaché à la sécurité incendie d'AQUA°BULLES. Il convient d'organiser les conditions de mise en œuvre du service de sécurité incendie dans le cadre de cette activité entre la Communauté de communes et l'association VITAFORM.

La Communauté de communes organise le service de sécurité incendie sous sa responsabilité aux heures suivantes :

- Lundi au jeudi : 9h00 – 21h00,
- Vendredi : 9h00 – 20h00,
- Samedi 8h30 – 12h30 et 14h00 – 18h00,
- Dimanche 9h – 13h30.

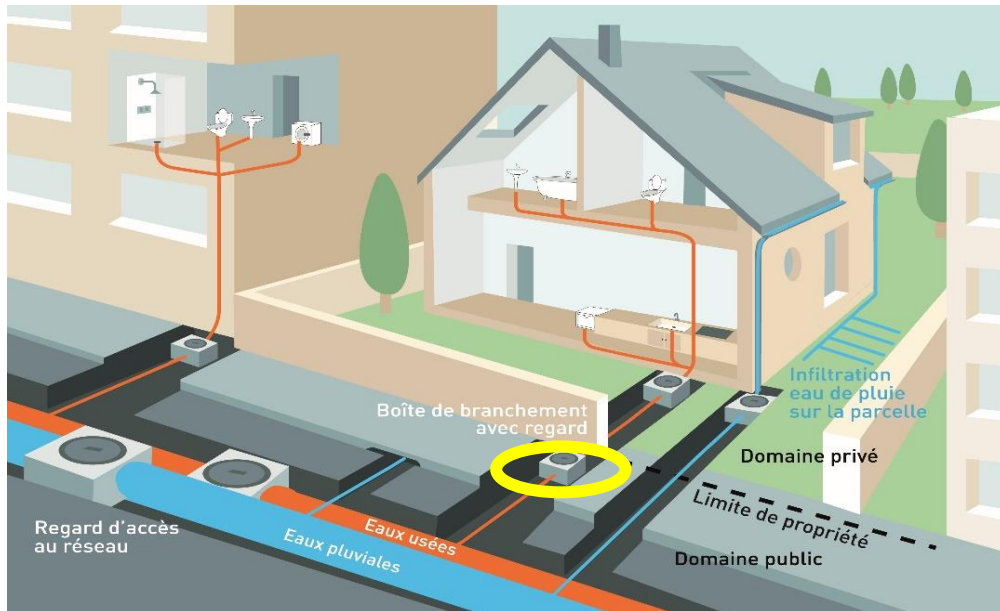
Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- **D'entériner les termes de la convention repris ci-dessus avec effet au 1^{er} septembre 2020,**
- **D'autoriser Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement le 1^{er} Vice-président, à signer ladite convention ainsi que tout document qui s'y rapporte.**

22) Assainissement

Emplacement des boîtes de branchement dans les nouveaux lotissements

Les boîtes de branchement sont des ouvrages verticaux disposés entre la partie publique et la partie privée du branchement.



La boîte de branchement possède plusieurs fonctions :

- Matérialiser la limite entre le réseau public et le réseau privé ;
- Localiser l'implantation des canalisations de branchement pour faciliter des interventions ultérieures ;
- Donner un accès aux canalisations de branchement, pour curer, inspecter, réhabiliter les canalisations et faciliter les contrôles de qualité et de quantité des effluents raccordés.

Sur le territoire, l'emplacement des boîtes de branchement est différent selon les communes.

Pour harmoniser les pratiques et permettre de déterminer une charte commune, il convient de déterminer si les boîtes de branchement dans le cas des nouveaux lotissements doivent être implantées sur le domaine public ou en domaine privé.

Le conseil d'exploitation du 21 janvier 2020 s'est prononcé en faveur d'un emplacement en partie publique en considérant que ce positionnement avait les avantages suivants :

- Même politique du branchement sur l'ensemble du territoire pour le neuf ou la réhabilitation,
- Permet de distinguer plus facilement la limite entre le réseau privé et public et par conséquent la responsabilité entre la collectivité et l'utilisateur ;
- Facilite le suivi de la boîte tout au long de sa vie ainsi que les contrôles notamment en cas de non conformités ;
- Entretien plus aisé et coûts inférieurs pour la réhabilitation.

Le conseil d'exploitation, conscients des inconvénients que peut entraîner un emplacement de la boîte de branchement en partie publique notamment pour la voirie, souhaite qu'une charte précise soit définie pour garantir un aménagement de qualité.

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- **De valider un emplacement des boîtes de branchement en partie publique considérant que ce dernier présente le plus d'avantages : responsabilité distincte entre l'utilisateur et la collectivité du fait de la séparation la limite entre réseau public et réseau privé, contrôles, entretiens et réhabilitations plus faciles et moins coûteuses ;**
- **De valider la rédaction d'une charte sur la partie branchement permettant de garantir un aménagement qualitatif dans les nouveaux lotissements.**

23) Assainissement

Travaux de branchements et participation aux frais de branchement

La Communauté de communes a décidé de passer un marché de travaux de branchement pour permettre une harmonisation des pratiques et optimiser les coûts de branchement pour les usagers, dans le cas de réseaux existants. Ce marché est passé pour une durée de 2 ans.

Suite à la passation de ce marché, il convient de déterminer les modalités de facturation des frais de branchement aux pétitionnaires.

Le montant moyen d'un branchement dans le cadre du marché se situe entre 1 700 et 2 000 €. En 2019, le prix moyen du branchement réalisé par la Communauté de communes hors marché était de 2 600 €. La contractualisation d'un marché de travaux va donc permettre de réduire les coûts pour la collectivité et les usagers.

L'article L 1331-2 du code de la santé publique indique que : « La commune est autorisée à se faire rembourser par les propriétaires intéressés tout ou partie des dépenses entraînées par ces travaux, diminuées des subventions éventuellement obtenues et majorés de 10 % pour les frais généraux, suivant des modalités à fixer par délibération du conseil municipal ». L'article 4 du règlement de service d'assainissement intercommunal prévoit la prise en charge du branchement par l'utilisateur selon les dispositions mentionnées dans une délibération du conseil communautaire. Il convient donc de prendre une délibération fixant les modalités de participations à ces frais de branchement.

Le conseil d'exploitation du 21 janvier 2020, s'est prononcé en faveur d'une facturation au linéaire qui présente l'avantage de permettre une facturation plus juste et plus réelle qu'une facturation au forfait, où la collectivité prend le risque d'avoir un coût de branchement bien au-delà du forfait fixé.

La facturation au mètre linéaire présente également l'avantage d'être moins complexe qu'une facturation au prix réel des travaux : moins de temps à passer par le service assainissement, prix annoncé à l'avance au pétitionnaire, etc.

La facturation au linéaire qui est donc une solution intermédiaire, permettrait de déterminer des tranches de facturation et d'appliquer un prix au mètre linéaire pour les branchements supérieurs aux tranches définies.

Selon les prix du marché, la tarification pour des frais de branchement sur réseau existant est proposée selon les modalités suivantes :

- 1 branchement de 0 à 3 m : 1 500 €
- 1 branchement > 3 m et < 6 m : 2 000 €
- 1 branchement > 6 m : 200 € le mètre linéaire supplémentaire

Dans le cas de réseaux neufs et/ou à réhabiliter, la participation aux frais de branchement pourrait être inférieure car la collectivité pourra bénéficier de prix encore plus intéressants du fait que ces travaux seraient englobés dans le montant global des travaux de construction ou de réhabilitation de réseaux. En 2019, le prix moyen d'un branchement pour la réhabilitation ou pose d'un réseau neuf était de 1 000 €.

Le conseil d'exploitation s'est donc prononcé, sur une tarification selon les mêmes modalités à savoir un forfait au linéaire par tranche et un prix au mètre linéaire pour les branchements au-delà des tranches constituées.

Ainsi, la participation, pour les frais de branchement dans le cadre d'un réseau neuf ou à réhabiliter, serait la suivante :

- 1 branchement de 0 à 3 m : 800 €
- 1 branchement > 3 m et < 6 m : 1 200 €
- 1 branchement > 6 m : 200 € le mètre linéaire supplémentaire

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- **De valider les modalités de participation aux frais de branchement, selon les modalités suivantes :**
 - ➔ **Réseaux existants :**
 - 1 branchement de 0 à 3m : 1 500 €,
 - 1 branchement > 3m et < 6m : 2 000 €,
 - 1 branchement > 6m : 200 € le mètre linéaire supplémentaire.
 - ➔ **Réseaux neufs ou à réhabiliter :**
 - 1 branchement de 0 à 3m : 800 €,
 - 1 branchement > 3m et < 6m : 1 200 €,
 - 1 branchement > 6m : 200 € le mètre linéaire supplémentaire.

24) Assainissement

Validation du procédé de traitement de la filière boues pour la prochaine station d'épuration de Saint-André-Goule-d'Oie

Par délibération du 7 novembre 2019, le conseil communautaire a validé le choix d'un système à boues activées pour la nouvelle unité de traitement sur la commune de Saint-André-Goule-d'Oie dimensionnée pour environ 1 000 Equivalents Habitants (EH).

Suite à la réalisation de l'étude faisabilité, il a été relevé la nécessité d'élever la capacité de la station à 1 200 EH, afin de prendre en compte les évolutions démographiques prévues au PLUIH qui permet l'urbanisation de certaines dents creuses sur la commune.

Le projet sera implanté sur le site de l'actuelle station de lagunage, au lieu-dit le Maroc (parcelle 196 YP 41).

Le conseil d'exploitation réunit en date du 21 janvier 2020 a pris connaissance des différents scénarios possibles pour la filière boues :

- Lits de séchage plantés de roseaux en béton armé : amenant les boues à 15% de siccité et permettant leur traitement final par épandage agricole/compostage/méthanisation
- Traitement de boues liquides par table d'égouttage : amenant les boues à 6% de siccité et permettant leur traitement final par épandages agricole ou méthanisation
- Traitement de boues semi-liquides par presse à vis : amenant les boues à 15% de siccité et permettant leur traitement par épandage agricole/compostage/méthanisation

Au regard des contraintes déjà connues de saturation des plans d'épandages sur le territoire de la commune de Saint-André-Goule-d'Oie et de la Communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent les Essarts, **le Conseil d'exploitation du 21 janvier dernier s'est prononcé en faveur d'une filière boues par lits de séchages plantés de roseaux en béton armé.** Ce procédé présente les avantages suivants :

- Diminution des boues,
- Réduction de la capacité de stockage sur plusieurs années,
- Faible coût d'exploitation.

Ce procédé est plus extensif que les 2 autres mais le foncier est disponible sur le site pour envisager cette mise en place.

Coût estimatif d'investissement : 178 500 € HT

Coût annuel d'exploitation : environ 6 800 €

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- **De valider le nouveau dimensionnement de la future station à boues activée de Saint-André-Goule-d'Oie à hauteur de 1 200 Equivalents Habitants sur le site de la lagune actuelle au lieu-dit Le Maroc (Parcelle 196 YP 41),**
- **De valider la filière boues par lits de séchages plantés de roseaux en béton armé.**

25) Habitat

Attribution des primes « Construire ou rénover accessible »

Attribution :

Dans sa séance du 27 février 2020, la Commission « Aménagement-Urbanisme-Habitat-Bâtiments-Infrastructures » a émis un avis favorable sur **1 dossier** représentant un montant total de **500 €**.

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- **De valider la prime « construire ou rénover accessible » susvisée,**
- **D'autoriser le Président à procéder au versement après la réalisation des travaux.**

26) Habitat

Attribution des primes « Mise en conformité assainissement autonome »

Attribution :

Dans sa séance du 27 février 2020, la Commission « Aménagement-Urbanisme-Habitat-Bâtiments-Infrastructures » a émis un avis favorable sur **7 dossiers** pour un montant total de **5 600 €**.

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- **De valider les primes « mise en conformité assainissement autonome » susvisées,**
- **D'autoriser Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement le 1^{er} Vice-président, à procéder au versement après la réalisation des travaux.**

27) Habitat

Attribution des primes « Travaux économie d'énergie »

Attribution :

Dans sa séance du 27 février 2020, la Commission « Aménagement-Urbanisme-Habitat-Bâtiments-Infrastructures » a émis un avis favorable sur **46 dossiers** pour un montant total de **17 730 €** (montant des primes : **17 650 €** ; montant du remboursement des diagnostics : **80 €**).

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- De valider les primes « travaux d'économie d'énergie » susvisées,
- D'autoriser Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement le 1^{er} Vice-président, à procéder au versement après la réalisation des travaux.

28) Habitat

Attribution des primes « Rénovation de façades »

Attribution :

Dans sa séance du 27 février 2020, la Commission « Aménagement-Urbanisme-Habitat-Bâtiments-Infrastructures » a émis un avis favorable sur **4 dossiers** représentant un montant total de **2500 €**.

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- De valider les primes « rénovation de façades » susvisées,
- D'autoriser Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement le 1^{er} Vice-président, à procéder au versement après la réalisation des travaux.

29) Habitat

Attribution des primes « Habiter mieux »

Attribution :

Dans sa séance du 27 février 2020, la Commission « Aménagement-Urbanisme-Habitat-Bâtiments-Infrastructures » a émis un avis favorable sur **3 dossiers** représentant un montant total de **750 €**.

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- De valider les primes « habiter mieux » susvisées,
- D'autoriser Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement le 1^{er} Vice-président, à procéder au versement après la réalisation des travaux.

30) Développement économique

Cession de parcelle ZA Les Fourchettes 3 – SCI LA FOLIE D SALLE

Monsieur Damien SALLÉ, paysagiste, a créé seul la SARL DSP Paysage en février 2011. L'entreprise loue actuellement des locaux (anciens bâtiments agricoles à La Copechagnière). Ils sont utilisés pour le stockage du matériel et des matériaux, un espace atelier, des vestiaires. Le siège social (local bureau) est situé 54 l'Etaudière, 85170 Saint-Denis-la-Chevasse au domicile de Damien Sallé à environ 2 kms de l'autre local.

Depuis 2011, la société connaît une croissance régulière d'année en année. Cet accroissement d'activité nécessite des locaux adaptés.

Par courriel du 16 juin 2018, Monsieur Damien SALLÉ, a informé la Communauté de communes de sa décision d'acquérir la parcelle ZB 303p d'une superficie totale de 4 976 m² environ sur la Zone d'activité Les Fourchettes 3 à La Copechagnière.

Cet investissement, porté par la SCI LA FOLIE D SALLE, permettra une meilleure visibilité et de structurer l'entreprise avec un site complet abritant aussi bien la partie administrative, que les locaux nécessaires à la production. Les travaux devraient démarrer au printemps 2020.

Vu l'avis du service des domaines,

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- De céder à la SCI LA FOLIE D SALLE ou toute personne qui s'y substituerait la parcelle ZB 303p d'une superficie de 4 976 m² environ au prix de 9 € HT le m²,
- D'autoriser Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement le 1^{er} Vice-président, à signer l'acte notarié chez Maître Denis, notaire à Saint-Fulgent

31) Développement économique

Cession de parcelle ZA La Promenade Nord – SCI MADAPYCH

Par courrier du 22 novembre 2019, Daphné ROCHÉ et Maïté SUEUR ont informé la Communauté de communes de leur décision d'acquérir la parcelle ZE 292 d'une superficie de 1 415 m² environ sur la Zone d'activité La Promenade Nord à Chavagnes-en-Paillers.

Ce lot leur permettra de construire un bâtiment en vue d'accueillir une activité de micro-crèche. La micro-crèche accueillera des jeunes enfants âgés de 2 mois et demi à 4 ans non scolarisés. Cette structure pourra accueillir jusqu'à 10 enfants simultanément.

Dans le cadre de cette structure, Mesdames ROCHÉ et SUEUR souhaitent mettre en avant quatre aspects :

- La communication par la langue des signes,
- L'allaitement,
- La découverte des cinq sens,

- Accueil de tous les enfants porteurs d'un handicap ou non.

Cet investissement, sera porté par la SCI MADAPYCH.

Par ailleurs une convention de servitudes a été établie le 6 juillet 2015 entre ERDF et la Communauté de communes pour une canalisation souterraine de 32 mètres demeurant sur ladite parcelle. Cette convention de servitudes doit être reportée dans l'acte relatif à cette vente.

Vu l'avis du service des domaines,

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- **De céder à la SCI MADAPYCH ou toute personne qui s'y substituerait la parcelle ZE 292 d'une superficie de 1 415 m² environ au prix de 10 € HT le m²,**
- **De retranscrire dans l'acte notarié la convention de servitudes avec ERDF,**
- **D'autoriser Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement le 1^{er} Vice-président, à signer l'acte notarié chez Maître Denis, notaire à Saint-Fulgent**

32) Développement économique

Aide à l'installation d'un professionnel de santé sur la commune de Chauché

Monsieur Pierre-André RICOULLEAU a informé la Communauté de Communes de son projet de reprise du cabinet dentaire de Chauché. Il sollicite l'aide à l'installation de la Communauté de communes pour les professionnels de santé.

Par délibération du 25 septembre 2018, l'aide forfaitaire à l'installation plafonnée à 5 000 € (taux de subvention de 80 % des dépenses) mise en place sur l'ex-Communauté de communes du canton de Saint-Fulgent a été étendue pour les 8 communes situées en zones d'intervention prioritaire du Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts.

Les factures présentées par Monsieur RICOULLEAU font apparaître un investissement en matériel d'un montant de 31 000 € TTC.

L'attribution de l'aide financière est conditionnée par la signature d'une convention d'engagement signée par les deux parties.

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- **D'approuver la signature de la convention d'engagement entre la Communauté de communes et Monsieur Pierre-André RICOULLEAU,**
- **D'autoriser Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement le 1^{er} Vice-président, à signer ladite convention,**
- **De verser une subvention d'équipement de 5 000 € à Monsieur Pierre-André RICOULLEAU.**

33) Développement économique

Convention avec la Région pour l'accompagnement à la création-reprise d'entreprise

Conformément aux dispositions de la loi NOTRe, la Région est dorénavant seule habilitée à attribuer certaines aides et dotée de la responsabilité exclusive de la définition sur son territoire, des orientations en matière de développement économique.

Les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, peuvent intervenir en complément de la Région, et dans le cadre d'une convention de partenariat, au financement des aides aux organismes qui participent à la création ou à la reprise d'entreprises.

Dans cet objectif, une convention bilatérale annuelle entre la Région et la Communauté de communes est présentée en annexe dans laquelle il est fait mention des structures d'appui à la création-reprise d'entreprise, à savoir l'association Initiative Vendée Bocage, que la Communauté de communes envisage de soutenir durant l'année 2020.

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- **D'approuver la présente convention,**
- **D'autoriser Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement le 1^{er} Vice-président, à signer la présente convention.**

34) Développement économique

Convention avec Initiative Vendée Bocage pour l'accompagnement à la création-reprise d'entreprise

Initiative Vendée Bocage a pour objet de favoriser le développement économique en soutenant la création, la reprise et le développement d'entreprises par un accompagnement financier et humain.

La Communauté de communes soutient l'association Initiative Vendée Bocage par le versement d'une subvention annuelle.

Dans cet objectif, une convention bilatérale annuelle entre l'association Initiative Vendée Bocage et la Communauté de communes est présentée en annexe afin de fixer le montant ainsi que les conditions d'attribution et d'utilisation de l'aide financière accordée.

Pour rappel, la subvention sollicitée pour l'année 2020 est de 16 400 €, destinée au budget d'accompagnement d'Initiative Vendée Bocage.

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- **D'approuver la présente convention,**
- **D'autoriser Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement le 1^{er} Vice-président, à signer la présente convention.**

35) Développement économique

Demande de cofinancement de la SCI LA FOLIE D SALLE dans le cadre du programme LEADER

Monsieur Damien Sallé, paysagiste, a créé seul la SARL DSP Paysage en février 2011. Depuis 2011, la société connaît une croissance régulière d'année en année. Cet accroissement d'activité nécessite des locaux adaptés. Damien Sallé a donc décidé de lancer un projet de construction de bâtiment dans une zone d'activité des Fourchettes 3 située à La Copechagnière.

Cet investissement, porté par la SCI LA FOLIE D SALLE.

Le programme Leader du Pays du Bocage Vendéen peut accompagner l'installation des entreprises en zones d'activités pour des artisans implantés à leur domicile ou isolés et peut, potentiellement, intervenir à hauteur de 24 % du montant des dépenses éligibles, plafonnées à 75 000 € ; pour une aide de 12 000 € maximum.

Pour bénéficier de cette aide financière européenne, la SCI LA FOLIE D SALLE sollicite un cofinancement public de la Communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts, à hauteur de 3 000 €.

La Communauté de communes alignera l'assiette des dépenses sur l'assiette des dépenses éligibles retenues au titre du FEADER Leader.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES	MONTANTS	RECETTES	MONTANTS
Maçonnerie	52 148,58 € HT	CC Pays de St Fulgent les Essarts	3 000,00 €
Enduits	3 711,26 € HT	Programme Leader	12 000,00 €
Charpente métallique	66 662,50 € HT	Autofinancement	135 845,09 €
Charpente Bois	6 246,95 € HT		
Menuiseries	14 924,20 € HT		
Fermetures industrielles	7 151,60 € HT		
Total :	150 845,09 € HT	Total :	150 845,09 €

Après délibération, il est proposé au Conseil Communautaire :

- **De valider le projet d'installation de la SCI LA FOLIE D SALLE dans la Zone d'activité des Fourchettes 3 à La Copechagnière,**
- **De valider le plan de financement prévisionnel incluant le cofinancement de la Communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts à hauteur de 3 000 € à la SCI LA FOLIE D SALLE.**
- **D'autoriser Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement le 1^{er} Vice-président, à signer tous documents relatifs au dossier.**

36) Santé

Centre communautaire de santé Chauché / Les Brouzils

La démographie médicale ne permet plus sur les trois pôles de Saint-Fulgent, Chauché et les Brouzils de recourir facilement à un médecin généraliste et d'avoir un médecin traitant. L'organisation de l'offre de soins est à la fois une compétence de l'Agence Régionale de Santé et une responsabilité des collectivités locales vis-à-vis de leur population. Ces dernières peuvent accompagner l'organisation de l'offre de soins de premier recours en tenant en compte des besoins actuels mais également à venir (vieillesse de la population...).

L'étude de stratégie territoriale de santé de 2013 préconise une organisation de l'offre de santé autour de 4 Pôles : Saint-Fulgent, Chavagnes-en-Pailliers, Les Brouzils et Chauché.

Par délibération du 21 mars 2019, le Conseil communautaire a décidé de recourir à des médecins salariés pour compléter l'offre des médecins libéraux. Pour rendre applicable cette décision, lors de sa séance du 4 juillet 2019, le Conseil communautaire a décidé de créer un Centre communautaire de santé multisite avec un centre principal (Saint-Fulgent) et un centre secondaire (Chauché).

Les Centres de santé sont des structures d'exercice regroupés de premier recours permettant de répondre aux enjeux d'accès à une prise en charge coordonnée de qualité dans des zones de désertification médicale.

Deux nouveaux médecins salariés souhaitent intégrer le site de Chauché avec un partage avec celui des Brouzils. Compte-tenu de ces nouvelles demandes, il convient de créer un nouveau centre de santé multisite avec un centre principal (Chauché) et un centre secondaire (Les Brouzils).

La création d'un Centre communautaire de Santé nécessite l'élaboration d'un projet de santé.

Vu l'arrêté du 28 décembre 2017 de Monsieur le Directeur de l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire qui a déterminé les zones caractérisées par une offre de soins insuffisante ou par des difficultés de l'accès aux soins.

Vu l'avis favorable du 14 mai 2019 de l'ARS sur le projet de santé,

Considérant la nécessité de créer un Centre communautaire de santé Chauché / Les Brouzils pour permettre aux concitoyens de recourir à un médecin généraliste,

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- De créer un Centre communautaire de santé Chauché / Les Brouzils,
- De valider le projet de santé,
- D'autoriser Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement le 1^{er} Vice-président, à signer toutes les pièces du dossier.

37) Petite-Enfance – Jeunesse

Multi-accueil « A Petits Pas », modification du règlement de fonctionnement

Suite à la décision du Conseil Communautaire du 30 janvier 2020 d'augmenter à 30 enfants la capacité d'accueil en septembre 2020, il est nécessaire de revoir les critères d'attributions du multi-accueil « A petits pas ».

La commission d'attribution des places propose, afin de garantir l'appellation « multi accueil » et à la suite de sa réunion du 10 décembre 2019 de répartir les 30 places d'accueil comme suit :

- 25 places d'accueils réguliers
- 4 places d'accueils occasionnels
- 1 place d'accueil d'urgence

Par ailleurs, il convient de répartir des places d'accueil régulier supplémentaires et de modifier les critères d'attribution des places.

La commission du 13 février 2020 propose donc les critères d'attribution des places comme suit (par ordre de priorité) :

1. L'âge de l'enfant :

BEBES (de 2 mois ½ à la marche)	MOYENS (de la marche à 2 ans environ)	GRANDS (de 2 ans environ à l'entrée à l'école maternelle)
10 places maximum	10 places maximum	10 places maximum

Pour information, un enfant déjà inscrit au sein de la structure évoluera naturellement vers la section des plus grands.

Pour rappel, le bâtiment est conçu pour **10 couchages maximum** par section.

Les membres de la commission d'attribution des places sont chargés d'étudier et de répartir les demandes de préinscriptions en fonction des possibilités d'accueils de chaque section, en respectant le maximum de couchages possibles et en maintenant des possibilités de réservation pour l'accueil occasionnel.

2. L'accueil d'enfant(s) en situation de handicap : la demande d'accueil d'un enfants (des enfants) en situation de handicap, compatible(s) avec les possibilités de la structure, sera étudiée prioritairement.

3. La commune d'habitation de la famille : (sont concernées les neuf communes de la communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts ayant transféré la compétence à la Communauté de communes)

25 places d'accueils réguliers, soit 83% des places, réparties en fonction du nombre de naissances **sur les 9 communes ayant transféré la compétence à la Communauté de communes**. Les places sont attribuées par commune selon leur pourcentage sur le nombre moyen de naissances entre 2017 et 2019.

- Bazoges-en-Paillers (21.66 naissances en moyenne de 2017 à 2019) : 3 places (+1)
- Les Brouzils (37 naissances en moyenne de 2017 à 2019) : 4 places (+1)
- Chauché (33 naissances en moyenne de 2017 à 2019) : 3 places (+1)
- Chavagnes-en-Paillers (36 naissances en moyenne de 2017 à 2019) : 4 places (+1)
- La Copechagnière (15.33 naissances en moyenne de 2017 à 2019) : 2 places (+1)
- La Merlatière (14.33 naissances en moyenne de 2017 à 2019) : 2 places (+1)
- La Rabatelière (9.33 naissances en moyenne de 2017 à 2019) : 1 place
- Saint-André-Goule-d'Oie (19.33 naissances en moyenne de 2017 à 2019) : 2 places
- Saint-Fulgent (41.66 naissances en moyenne de 2017 à 2019) : 4 places

4. Les familles monoparentales

Dans le cas d'une famille monoparentale dont le parent travaille, l'accueil de l'enfant devient prioritaire.

5. L'activité professionnelle des parents

Si les deux parents exercent une activité professionnelle, la demande d'accueil de l'enfant sera traitée prioritairement.

6. L'accueil de fratrie au sein de la structure

Dans le cas d'une demande d'accueil pour un nouveau-né, alors qu'un autre enfant de la famille est déjà accueilli au sein de la structure, la demande sera traitée prioritairement.

7. Le temps d'accueil souhaité par la famille

Les demandes de contrats les plus importants (sur le nombre de jours et les horaires souhaités) seront traités prioritairement lorsque les autres critères auront été respectés.

8. Le respect du décret du 23 décembre 2006 : La structure doit prévoir les modalités pour garantir (au minimum une place par tranche de 20 places d'accueil) l'accueil d'enfants dont les parents sont engagés dans un parcours de réinsertion sociale et professionnelle, et/ou bénéficient des minimas sociaux.

Une place d'accueil sera donc donnée prioritairement pour les familles respectant ces conditions.

9. La date d'inscription de la demande

Dans le cas où certaines familles rempliraient les mêmes conditions, la date d'inscription de la demande sera déterminante afin d'attribuer la/les place(s) d'accueil.

Après délibération, il est proposé au Conseil communautaire de valider les modifications du règlement de fonctionnement du multi accueil « A petits pas » en lien avec l'augmentation à 30 de la capacité d'accueil, à compter du 1^{er} septembre 2020.

38) Administration générale – Personnel

Adoption du tableau des effectifs

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, adopte le tableau des effectifs comme suit :

POSTES CRÉÉS	CDC PAYS ST FULGENT - LES ESSARTS au 1 ^{er} février 2020	CDC PAYS ST FULGENT - LES ESSARTS au 1 ^{er} septembre 2020	Pourvus en ETP
Catégorie A			
<u>Filière administrative :</u>			
- Directeur Général des Services	1 (tps complet)	1 (tps complet)	1
- Attaché principal	2 (tps complet)	2 (tps complet)	1
- Attaché	5 (tps complet)	5 (tps complet)	4
<u>Filière culturelle :</u>			
- Bibliothécaire	1 (tps complet)	1 (tps complet)	1
<u>Filière sociale et médico sociale :</u>			
- Médecin hors classe	5 (tps complet)	5 (tps complet)	2
- Médecin hors classe	1 (tps non complet : 30 h)	1 (tps non complet : 30 h)	0,86
- Médecin hors classe	1 (tps non complet : 20 h)	1 (tps non complet : 20 h)	0,57
- Infirmier en soins généraux de classe normale	1 (tps non complet : 12 h)	1 (tps non complet : 12 h)	0,34
- Educateur Jeune Enfant 2 ^{de} classe	2 (tps complet)	2 (tps complet)	2
- Educateur Jeune Enfant 2 ^{de} classe	1 (tps non complet : 32 h)	1 (tps non complet : 32 h)	0,91
Sous-total :	20 postes (18,68 en ETP)	20 postes (18,67 en ETP)	13,68
Catégorie B			
<u>Filière administrative :</u>			
- Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	1 (tps complet)	1 (tps complet)	1
<u>Filière technique :</u>			
- Technicien principal 1 ^{ère} classe	1 (tps complet)	1 (tps complet)	1
- Technicien principal 2 ^{ème} classe	2 (tps complet)	2 (tps complet)	2
- Technicien	2 (tps complet)	2 (tps complet)	2
<u>Filière sportive :</u>			
- Educateur APS principal 1 ^{ère} classe	1 (tps complet)	1 (tps complet)	1
- Educateur APS	2 (tps complet)	2 (tps complet)	2
Sous-total :	9 postes (9 en ETP)	9 postes (9 en ETP)	9
Catégorie C			
<u>Filière administrative :</u>			
- Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	2 (tps complet)	2 (tps complet)	2
- Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	8 (tps complet)	8 (tps complet)	8
- Adjoint administratif	5 (tps complet)	5 (tps complet)	5
- Adjoint administratif	1 (tps non complet : 21,70 h)	1 (tps non complet : 21,70 h)	0,62
<u>Filière technique :</u>			
- Agent de maîtrise	1 (tps complet)	1 (tps complet)	1
- Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	3 (tps complet)	3 (tps complet)	3
- Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	1 (tps non complet 26 h)	1 (tps non complet 26 h)	0,74
- Adjoint technique	1 (tps complet)	1 (tps complet)	1
- Adjoint technique	1 (tps non complet : 28h)	1 (tps non complet : 28h)	0,8
- Adjoint technique	2 (tps non complet : 17h)	1 (tps non complet : 20h/35)	0,57
- Adjoint technique	1 (tps non complet : 13h)	1 (tps non complet : 17h/35)	0,49
- Adjoint technique		1 (tps non complet : 13h)	0,34
<u>Filière sociale et médico sociale :</u>			
- Aux. de puériculture principal 2 ^{ème} classe	3 (tps complet)	5 (tps complet)	5
- Aux. de puériculture principal 2 ^{ème} classe	1 (tps non complet : 28h)		
- Aux. de puériculture principal 2 ^{ème} classe	1 (tps non complet : 27,50h)		
- Agent social	3 (tps complet)	3 (tps complet)	3
Sous-total:	34 postes (31,10 en ETP)	34 postes (31,10 en ETP)	31,56
Total :	63 postes	63 postes	
Total en ETP :	58,78	59,27	54,24

39) Administration générale – Finances

Fonds de concours 2020

L'article 186 de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales modifiant le CGCT prévoit « que des fonds de concours peuvent être versés entre un EPCI à fiscalité propre et ses Communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du Conseil communautaire et des Conseils municipaux concernés.

Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours. »

Le versement d'un fonds de concours est autorisé si 3 conditions sont réunies :

- 1) Le fonds de concours doit nécessairement avoir pour objet de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement (superstructure ou infrastructure).
- 2) Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours.
- 3) Le fonds de concours doit avoir donné lieu à délibérations concordantes, adoptées à la majorité simple, du Conseil de communauté et du ou des Conseils municipaux concernés.

La période d'application : 3 années

Le type de versement : annuel ou autres périodes pour disposer d'un concours substantiel sur un projet important dans la limite des crédits inscrits au budget.

5 Communes sollicitent le versement d'un fonds de concours au titre de l'année 2020 :

Commune	Objet de l'aide	Montant opération HT	Financement
LES BROUZILS	Extension du restaurant scolaire	307 000 €	Etat : Région : 30 700 € Département : 100 000 € Réserve parlementaire : Autres : Commune : 132 159 € Fonds de concours : 44 141 €
CHAUCHE	Aménagement de la Rue du Rocher (RD37)	323 645 €	Etat : Région : 35 550 € Département : 10 000 € Autres : Commune : 214 095 € Fonds de concours : 64 000 €
	Construction d'un restaurant scolaire sur le site de la Mairie	1 105 650 €	Etat : 187 000 € Région : 100 000 € Département : 294 407 € Autres : Commune : 459 039 € Fonds de concours : 65 204 €
			<u>Total : 129 204 €</u>

LA RABATELIERE	Aménagement voirie rue des et éclairage public	116 420 €	Etat : Région : Département : Sydev : 24 414 € Commune : 77 006 € Fonds de concours : 15 000 €
LA MERLATIERE	Réhabilitation Foyer Rural	467 000 €	Etat : 174 000 € Région : 50 000 € Département : Autres : 37 395 € Commune : 108 605 € Fds de concours 2019 : 87 000 € Fonds de concours 2020 : 10 000 €
	Aménagement voirie entrées de bourg	100 000 €	Etat : Région : Département : 42 500 € Réserve parlementaire : Autres : Commune : 31 740 € Fonds de concours : 25 760 €
LA COPECHAGNIERE	Construction d'une bibliothèque	516 000 €	Etat : 86 000 € Région : Département : 74 418 € Réserve parlementaire : Autres : Commune : 305 582 € Fonds de concours : 50 000 €

Pour l'année 2020, le fonds de concours s'élève donc à 274 105 €. Le fonds de concours 2018/2020 est entièrement affecté.

La Communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts ne récupèrera pas la TVA (le FCTVA) sur le montant du fonds de concours alloué aux Communes dans la mesure où il s'agit de montant hors TVA. Ainsi, il reviendra aux Communes via le FCTVA de la récupérer.

Après délibération, il est proposé au Conseil communautaire :

- **De valider les fonds de concours 2020 conformément au tableau ci-dessus,**
- **D'autoriser Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement le 1^{er} Vice-président, à signer toutes les pièces du dossier.**

40) Administration générale_Finances

Décisions du Président

Par délibération du 5 janvier 2017 et conformément à l'article L 5211-9 et L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire a donné délégation au Président pour prendre certaines décisions.

Le Président doit rendre compte à chacune des réunions du Conseil communautaire des décisions prises en vertu de cette délégation.

DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL 2020

N°	Objet de la décision	Attributaire	MONTANT HT	DATE DECISION
009	Convention de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des espaces extérieurs du complexe sportif de Chavagnes-en-Paillers	ASCL_La Roche-sur-Yon	9 900,00 €	28/01/2020
010	Attribution du marché de remise aux normes électriques de la maison médicale de Saint-Fulgent	Florian BARON_Chauché	5 155,36 €	28/01/2020
011	Attribution du marché pour la résiliation d'une étude géotechnique pour la construction d'un complexe sportif à Chavagnes-en-Paillers	Géotechnique_Poitiers	7 570,00 €	28/01/2020
012	Attribution du marché de prestations intellectuelles maîtrise d'œuvre pour l'extension de la maison de santé pluridisciplinaire de Chauché	Gpmt entreprises : A. BIS Architectes LRSY, Bouisset Architectes LRSY, SERBA BET Challans, ATBI et BET Fluides LRSY	11 544,00 €	28/01/2020
013	Attribution du marché de diffusion de spots publicitaires pour le centre aquatique Aqua*Bulles de Saint-Fulgent	Alouette Radio_Les Herbiers	7 998,00 €	28/01/2020
014	Convention 2019.ECL.0752 avec le SyDEV – Programme annuel de rénovation d'éclairage public 2020	SYDEV_La Roche-sur-Yon	2 000,00 €	28/01/2020
015	Convention n° 00-304-2018 – Extension réseau eau potable pour desservir la tranche ferme "La Folie" à La Copechagnière	Vendée Eau_La Roche-sur-Yon	3 400,83 €	28/01/2020
035	Attribution du marché relatif à l'abonnement presse pour les bibliothèques	A2 Presse_Nantes	8 003,17 €	04/02/2020
036	Appel à une intervenante extérieure pour les cours d'anglais	Claudie GUIDEZ	23 € de l'heure	05/02/2020
037	Avenant au marché mission contrôle technique pour la rénovation de la piscine Oasis aux Essarts, Essarts en Bocage	ALPES Contrôles_La Roche-sur-Yon	800,00 €	12/02/2020
038	Attribution de marché pour l'acquisition de bacs à déchets avec puces électroniques	UGAP_Nantes	4 552,00 €	17/02/2020

41) Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30.

Le Président,

Wilfrid MONTASSIER

Le Secrétaire de séance,

Marie-Madeleine FEBRE

